

COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le mardi onze septembre à 20 h, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le quatre septembre 2012, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers :	En exercice : 11	
Présents : 9	Votants : 11	Pouvoirs : 2

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, LE FLOC'H Martine, FUERXER Pierre, LE BRAS André, LE PAPE Alain, RAYMOND Bernard, GIRARD Fabienne, TESSIER Marie-Jeanne

Absents : DELAGER Emmanuel (pouvoir donné à LE PAPE Alain). DESBROSSE Paul (pouvoir donné à HENDERSON Helen).

Désignation du secrétaire de séance : Pierre FUERXER est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 4 juillet 2012 :

Une remarque portant essentiellement sur la forme est formulée par M. Pierre Fuerxer.

En effet, le texte prête à confusion.

La décision prise est cohérente avec le point de l'ordre du jour : **2012-039 Travaux chemin de Paillard.**

Il s'agit bien de réparer le chemin de Paillard. Le montant des travaux qui seront engagés ne correspondra pas nécessairement à une réfection complète du chemin et à la totalité du budget voté.

Dans ce cas, la phrase devrait dire « le conseil municipal décide que sur les 20 000 € accordés, le montant qui restera, après avoir supprimé les têtes de chats et le réaligement du chemin de Paillard, sera réparti entre le chemin de Paillard et d'autres chemins qui desservent aussi quelques habitations ».

Compte tenu de cette précision, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2012- 044 Branchement électrique d'un particulier.

La justice a déclaré illégale l'occupation d'une parcelle privée par le compteur et le câble d'alimentation électrique d'un particulier. Celui-ci a donc été condamné à les retirer.

Dans le but de faciliter la recherche d'une solution recevable le conseil demande d'abord d'explorer une solution amiable entre les deux propriétaires et, à défaut, accepte d'autoriser ce particulier à implanter son câble d'alimentation électrique dans le domaine public.

Bien évidemment, cet accord suppose le respect des lois en vigueur et des normes de sécurité. Sa mise en œuvre sera faite avec le souci d'arriver à une solution pérenne qui ne soit pas juridiquement contestable par les propriétaires actuels ou futurs.

Informations diverses.

Madame Helen HENDERSON donne un ensemble d'informations intéressant la commune : Dans le cadre de la journée du patrimoine, l'église de Nanteau sera ouverte le dimanche 16 septembre de 15h à 17h30 ; la commune d'Achères la forêt organisera un marché des saveurs.

Les travaux du parvis de l'église commenceront dans une quinzaine de jours.

M. DUDICOURT, l'architecte retenu par le conseil municipal, travaille activement sur le projet de rénovation de la salle polyvalente.

La construction du bâtiment technique se déroule bien ; La question du voile occultant reste à instruire.

L'étanchéité de la mare reste insuffisante et une solution à trouver (A ce titre, M. Fuerxer a signalé que le mur du jardin clos attenant à la mare commence à s'effondrer. Le propriétaire sera averti).

Enfin, Madame le Maire informe le conseil des contacts qu'elle a eu avec le responsable des transports de la sucrerie de Corbeilles-en-Gâtinais au sujet de la prochaine campagne de ramassage des betteraves. Pendant une durée cumulée de 6 jours, il est prévu que 140 camions traverseront le village, ce qui correspond à 280 passages, ce qui pose un problème de sécurité. Dans les années passées, un circuit permettait d'éviter le croisement de ces camions dans le village, mais les restrictions imposées sur la route de Nanteau-sur-Essonne à Tousson posent un problème nouveau auquel il faut de façon urgente apporter une solution.

La séance est levée à 22 h 30

La prochaine réunion du conseil aura lieu le mardi 25 septembre 2012.